

Ecole : la dissidence inquiète l'APEL

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 30 mai 2016



Caroline Saliou et **Jean-François Hillaire**, président et vice-président de l'APEL, s'inquiètent de [la création d'une association alternative de parents](#) "Parents pour l'école", invoquant... leur reconnaissance par la Conférence des évêques de France. Alors que leur rôle est d'abord de représenter les parents et non la CEF :

Vous avez reçu ou allez recevoir prochainement l'information selon laquelle une nouvelle association de parents sera prochainement créée au sein de l'enseignement privé sous contrat, présidée par **Jérôme Malcouronne**, ancien président de l'Apel académique de Paris.

Bien entendu, nul ne saurait remettre en cause la liberté de tout citoyen et de tout parent de fonder une association ou d'y adhérer.

C'est précisément cette liberté qui a permis la naissance de la première Apel il y a maintenant plus de 80 ans.

Les parents qui l'ont créée et fait vivre, ceux qui, aujourd'hui, l'animent et donnent à l'école libre leur temps et leur dévouement ne revendiquent aucun monopole : ils agissent, forts de la confiance que leur témoigne l'Enseignement catholique qui, dans son Statut récemment révisé et promulgué par la Conférence des Evêques de France, réaffirme que l'Apel est, en son sein, la seule association représentative des parents d'élèves.

Cette reconnaissance suppose qu'en contrepartie, comme l'affirment ses propres statuts, l'Apel soutienne le projet de l'Enseignement catholique et représente tous les parents, dans leur diversité : ses 900 000 membres s'y emploient chaque jour, dans une école ouverte à tous au nom même de l'Évangile et au service de la nation française.

Telle est la réalité : personne ne peut honnêtement la remettre en cause et personne ne peut affirmer que l'Apel ne remplit pas, de son mieux, sa mission, consciente de la nécessité des progrès qu'elle doit encore accomplir.

C'est donc à la confiance et à la sérénité que nous vous invitons, au sein de vos communautés éducatives et de vos Apel ; soyez forts des convictions de notre mouvement et de son histoire, porteurs de son projet et certains que les chemins de l'éducation sont riches de rencontres pour ceux qui veulent bien les parcourir l'Espérance au cœur.

Notre prochain congrès, à Marseille, nous rassemblera les 3, 4 et 5 juin pour, une fois encore, témoigner de la vitalité et de la créativité des Apel.

Pascal Balmand, directeur de l'enseignement diocésain, a aussi écrit aux Directeurs Diocésains, mais ne dit rien aux parents méprisés à propos de la réforme du collège qu'ils sont censés avaler sans rien dire :

Comme nos évêques et comme vous, j'ai reçu en fin de semaine dernière un courrier de Monsieur Jérôme Malcouronne m'annonçant la création d'une association «Parents Pour l'Ecole ».

La liberté des parents et la liberté d'association vont l'une et l'autre de soi.

En revanche, la volonté exprimée de « demander à l'Enseignement catholique une révision de ses statuts » au motif qu' « une association unique et non confessionnelle ne peut représenter, à elle seule, la richesse de l'Enseignement catholique » me conduit à rappeler ce qu'ont toujours été les choix de l'Enseignement catholique, choix clairement confirmés par les évêques dans le Statut de 2013 :

- La question qui se pose n'est pas celle du principe de pluralisme, mais celle des modalités de sa mise en œuvre.
- A cet égard, la culture de l'Enseignement catholique, fondée sur la pensée sociale de l'Eglise, souligne très explicitement le fait que les parents ne sont pas des « usagers » mais des acteurs à part entière de nos communautés éducatives. Leur place ne relève donc pas d'une logique de « groupe de pression ».
- Au pluralisme incarné par l'existence de plusieurs associations électoralement concurrentes s'oppose donc ici le pluralisme d'une diversité rassemblée, avec bien sûr tout ce que cela suppose de place pour l'expression de chacun et pour le débat interne.
-

C'est le même type de raisonnement qui fonde le caractère non confessionnel de l'APEL, par ailleurs statutairement et concrètement attachée à soutenir et à promouvoir le caractère propre et le projet de l'Enseignement catholique.

En d'autres termes, les questions soulevées par la demande de révision du Statut que semble envisager l'association « Parents Pour l'Ecole » dépassent totalement la question du regard que chacun porte à sa guise sur l'APEL – vous

connaissent le mien. Elles doivent en être clairement déconnectées, car c'est la cohérence globale de tout ce que le Statut de l'Enseignement catholique nous dit de la communauté éducative qui est en cause.

Chacun d'entre vous mesure l'importance de ces enjeux, sur lesquels la note ci-jointe apporte des éclairages d'ensemble. C'est la raison pour laquelle je vous invite à la communiquer à votre évêque afin qu'il dispose des éléments d'appréciation utiles.

S'ensuit une note de 4 pages pour rappeler le rôle des parents. Mais toute cette communication passe à côté du sujet de fond : l'acceptation sans discuter de la loi Belkacem réformant le collège, l'APEL refusant toute discussion avec les établissements, dont plusieurs sont sortis du système passéiste de l'APEL. La liberté scolaire est un principe non négociable et les parents souhaitent désormais exercer leur liberté et non se soumettre à des commissaires politiques, même validés par la CEF.